

Procès-verbal

De la séance du

Conseil intercommunal du réseau AJERCO

Mardi 23 mai 2013 à 19h00

* * * * *

Salle de Dizy

La séance est ouverte à 19h00, elle est présidée par Mme Isabelle Hautier, présidente.

Secrétaire : Mme Chantal Gacond

Présents : 19 communes

Excusés : 6 communes, Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Ferreyres, Mont-la-Ville, Pampygnny, Penthalaz

Absents : 2 communes, Moiry, Sévery

1. Bienvenue

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Mme Isabelle Hautier souhaite la bienvenue aux représentants des communes et les remercie d'être présents.

Conformément aux articles 83 et suivants de la loi sur les communes, il est procédé à l'assermentation des membres remplaçants du Conseil intercommunal qui sont : Mme Fabienne Favre et Mme Pierrette Pittet.

Mme Hautier donne lecture du texte d'assermentation, chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « je le promets ».

2. Appel

La secrétaire procède à l'appel des délégués du Conseil intercommunal du réseau AJERCO.

3. Adoption de l'ordre du jour

Un point supplémentaire est apporté à l'ordre du jour :

Projet d'extension de 10 places supplémentaires à la garderie de Penthalaz.

L'ordre ainsi que la modification de l'ordre du jour sont mises en votation et adoptées à l'unanimité.

4. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateur : La Sarraz et L'Isle.

5. Approbation du PV de la séance du 20 novembre 2012

M. Weissbrodt signale qu'il faut apporter une correction au point 8 du PV du 20 novembre 2012. Ce n'est pas lui qui a pris la parole. Le procès-verbal du 20 novembre 2012 est adopté, avec la correction, à l'unanimité.

6. Information du Comité AJERCO

Garderie de la Sarraz

M. Frédéric Gasser nous informe que la garderie de la Sarraz ouvrira en juillet. L'inauguration aura lieu le 7 septembre 2013. Le loyer s'élève à CHF 5'400.- par mois.

7. Présentation des comptes 2012 (préavis N° 1/2013)

M. Borgeaud explique qu'il n'a été facturé que le 85% aux communes. L'excédent sera restitué aux communes. Prière de se référer au préavis. M. Borgeaud est à disposition s'il y a des questions.

8. Rapport de la commission de gestion

M. Chapuis présente le rapport de gestion, voir document annexé.

9. Adoption du préavis No 1/2013

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

Il est donné décharge au Comité directeur, ainsi qu'à la commission de gestion.

10. Projet d'extension de 10 places supplémentaires à Penthalaz

Mme Rossel nous informe que selon le rapport Amalthée, le bassin de la Sarraz manque de places d'accueil pour la petite enfance.

M. Borgeaud explique qu'il y a actuellement 22 places à Penthalaz dont :

- 5 places nurserie
- 7 places trotteurs
- 10 places moyens

Une opportunité d'agrandir cette garderie de 10 places moyens s'offre à nous. Des locaux d'environ 57m² sont prochainement disponibles dans le même bâtiment. Le propriétaire doit effectuer des travaux d'isolation et une communication entre les locaux. Les subventions d'aide au démarrage se montent à CHF 50'000.--. Nous avons largement les moyens de créer ces places. Nous devons engager une personne, voire 1,5 équivalent temps plein (ETP) au maximum pour s'occuper des 10 moyens.

Nous n'aurons pas d'autres opportunités avant 2016.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Hautier remercie pour la confiance témoignée. Le comité de direction ne manquera pas de vous tenir au courant.

11. Propositions individuelles et divers

M. Borgeaud a apporté le rapport d'activités en 2012

Les membres peuvent se servir. Ce dépliant sera envoyé aux communes.

M. Borgeaud informe qu'il était nécessaire de rappeler aux AMF (accueillantes en milieu familial) le cadre légal ; certaines s'occupaient jusqu'à 10 enfants. C'est la raison pour laquelle nous avons perdu des heures à ce niveau-là. Actuellement, nous devons recruter. Il y a beaucoup de personnes intéressées, mais peu correspondent parfaitement aux exigences. Les critères d'autorisation sont stricts. Nous allons aussi à domicile, nous voyons également l'époux et les enfants de la future AMF.

Mme Beuchat désire savoir comment va se dérouler l'accueil parascolaire. Mme Rossel répond que c'est encore très compliqué et dès qu'elle en saura plus, elle nous tiendra au courant.

M. Borgeaud ajoute que la plateforme canton et commune est suspendue et sera activée après l'été. A l'AJERCO, nous disposons surtout du préscolaire avec juste un peu de parascolaire avec les AMF.

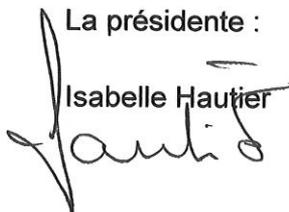
La prochaine séance aura lieu à Eclepens le 6 novembre.

Mme Isabelle Hautier remercie toutes les communes présentes, le Comité de direction et M. Claude Borgeaud pour leur précieux travail.

La Municipalité de Dizy a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente lève la séance à 19h45 .

La présidente :

Isabelle Hautier


La secrétaire :

Chantal Gacond
